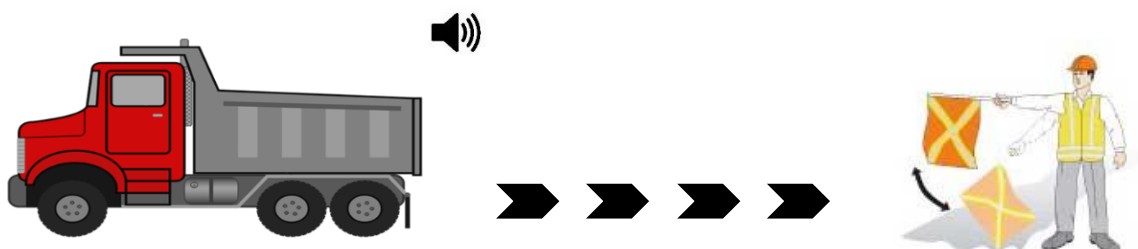


Signalisation de chantier au Québec

FORMATION EN LIGNE



Un « **SIGNALEUR de CHANTIER** » n'est pas un « **SIGNALEUR ROUTIER** ».

Chaque chantier de construction est particulier et présente ses risques. Que ce soit à cause de la nature du travail, de l'environnement, des différents entrepreneurs et intervenants sur le terrain en même temps, vous devez mettre en place la signalisation pour les véhicules et les piétons, et les moyens de prévention selon les directives du Ministère de Transport, de la CNESST, et de l'ASP Construction, pour la protection de vos employés, des sous-traitants et du public.

Cette formation en signalisation sur chantier traite de la signalisation sur chantier, du plan de circulation, des équipements de protection individuels, des manœuvres de recul, de la signalisation et la communication avec l'opérateur du véhicule moteur.

Cette formation s'adresse à tous les intervenants sur un chantier, tant employés que sous-traitants, pour gestionnaires, inspecteurs, maître d'œuvre.

Ici, nous pensons prévention, environnement de travail, protection d'employés et du public.

Notre formation est communiquée par un formateur agréé.

Signalisation de chantier au Québec

Plan de cours mis à jour : Mai 2024

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 3½ hres EN LIGNE : donnée par visioconférence en direct, • Pour signaleur de chantier, gestionnaire, chargé de projets, technicien, travailleur, agent de prévention, inspecteur et préposé sur le terrain.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 12 participants maximum.
où	<ul style="list-style-type: none"> • Se fait d'un poste de travail, dans un environnement favorisant l'apprentissage
quand	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> • 950 \$ / session + 50 \$ par participant.
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun, mais prévoir que sur tous les chantiers de construction, l'attestation ASP Construction est requise et obligatoire.
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • les objectifs de cette formation sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Informer et de faire connaître au participant le rôle du signaleur sur chantier, selon les critères de sécurité et juridiques, aux normes, de le CNESST ; ○ Connaître les signaux manuels et planifier la signalisation ; ○ Connaître et appliquer les manœuvres de recul ; ○ Comprendre un plan de circulation ; ○ Procurer une attestation de connaissances au participant.
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est théorique et traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ La différence entre "Signaleur de Chantier" et "Signaleur Routier" ; ○ Les règlements du Ministère des Transports pour signalisation aux approches d'un chantier à proximité d'un chemin routier ; ○ Le plan de signalisation sur le chantier ; ○ La signalisation ; <ul style="list-style-type: none"> - équipements de protection à utiliser ; - distances à respecter ; - s'assurer d'être vu. ○ Les manœuvres de reculs, les signaux manuels, les alarmes de recul, les précautions ; ○ Les équipements de protection individuels pour le travail de signaleur de chantier selon la CSTC (Code de Sécurité pour les Travaux de Construction); ○ Faire une analyse de risques avant de commencer et durant les travaux, les statistiques pour appuyer les analyses des risques ; ○ Les responsabilités et les obligations de l'employé, du sous-traitant, de l'employeur et du maître d'œuvre, selon la Loi de la Santé et Sécurité au Travail. • La formation inclut une affiche plastifiée de la signalisation routière à proximité de votre chantier à faire respecter par le Signaleur Routier ; • Un test de compréhension écrit pour vos dossiers.

Signalisation de chantier au Québec

attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation individuelle des connaissances acquises ; un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans ; • Pour l'entreprise un certificat pour ses efforts à promouvoir la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des normes, directives et instructions de travail, pour la signalisation sur un chantier.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de votre employé. • Vous bénéficiez également des MISES À JOUR gratuites sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST. Ça fait partie de nos services professionnels.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur nos honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP nous contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés. De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourraient vous donner droit à un crédit d'impôt et des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services.